



**ARRETE**  
**portant Inscription sur la liste d'aptitude en vue de l'accès**  
**au grade de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe**  
**au titre de la promotion interne 2021**

DB/SM/SP/ 212054



Le Maire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
VU le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale,  
Vu le Décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux,  
Vu le Décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux cadres d'emploi de catégorie B,  
Vu le Décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 modifié fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,  
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 08/06/2021,  
Considérant que les fonctionnaires ci-après remplissent les conditions fixées par le décret précité,  
Considérant la réussite de l'agent à l'examen professionnel de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La liste d'aptitude pour l'accès au grade de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe au titre de la promotion interne 2021 suite à réussite à l'examen professionnel est fixée comme suit :

- **CARAVETTA Laurence**

**ARTICLE 2 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Draguignan et à M. le Responsable du Centre des Finances Publiques de Grimaud.

Fait à Sainte-Maxime.



Signé : le mardi 31 août 2021 MORISSE Vincent  
Maire

Le Maire :

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).
- Atteste que le présent acte a été :  
- 6 SEP. 2021

Affiché le :

Transmis au C.D.G. le : - 6 SEP. 2021



**ARRETE**  
**portant Inscription sur la liste d'aptitude en vue de l'accès**  
**au grade de Technicien territorial**  
**au titre de la promotion interne 2021**

DB/SM/SP/ 212053

Le Maire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
VU le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale,  
Vu le Décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux,  
Vu le Décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux cadres d'emploi de catégorie B,  
Vu le Décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 modifié fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,  
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 08/06/2021,  
Considérant que les fonctionnaires ci-après remplissent les conditions fixées par le décret précité,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : La liste d'aptitude pour l'accès au grade de Technicien territorial au titre de la promotion interne 2021 est fixée comme suit :

- **JACOB Clément**

**ARTICLE 2** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Draguignan et à M. le Responsable du Centre des Finances Publiques de Grimaud.

Fait à Sainte-Maxime.



Signé : le mardi 31 août 2021 MORISSE Vincent  
Maire

Le Maire :

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).
- Atteste que le présent acte a été :

Affiché le : - 6 SEP. 2021  
Transmis au C.D.G. le : - 6 SEP. 2021



**ARRETE**  
**portant Inscription sur la liste d'aptitude en vue de l'accès**  
**au grade d'Agent de Maîtrise au titre de la promotion interne 2021**

DB/SM/SP/ 212055

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de maîtrise territoriaux,

Vu le Décret n° 2016-1383 du 12 octobre 2016 fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,

Vu le Décret n° 2016-1382 du 12 octobre 2016 fixant la durée de carrière applicable à ce grade,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 08/06/2021,

Considérant que les fonctionnaires ci-après remplissent les conditions fixées par le décret précité,

Considérant la réussite à l'examen professionnel d'Agent de maîtrise,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'Agent de Maîtrise au titre de la promotion interne 2021 est fixée comme suit :

- **FROMENTIN Catherine**
- **GAUTIER Benjamin (examen professionnel)**
- **LAMARQUE Mercédès**
- **MEMBRIVES Françoise**
- **RODRIGUEZ Dominique**
- **TONUS Philippe**

**ARTICLE 2** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Draguignan et à M. le Responsable du Centre des Finances Publiques de Grimaud.

Fait à Sainte-Maxime.



Signé : le mardi 31 août 2021 MORISSE Vincent  
Maire

Le Maire :

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).
- Atteste que le présent acte a été :

Affiché le : - 6 SEP. 2021

Transmis au C.D.G. le : 6 SEP. 2021